

Assurance des médecins suisses

R. Heimgartner

La 75^e Assemblée ordinaire des délégués de l'Assurance des médecins suisses, s'est tenue le 19 mai 2001 sous la présidence de M. le Dr O. Haab, au Grand Hôtel Bellevue Palace à Berne.

Dix-huit délégués étaient présents ainsi que Messieurs Johann Kobel, ancien directeur suppléant, Ernst & Young SA, Berne, Charles Jenni, notaire, Berne, Peter W. Möschler, actuaire, Berne, et Jakob Burkhard, directeur suppléant, Ernst & Young SA, Berne.

Au 1 avril 2001, l'Assurance des médecins suisses accomplissait la 75^e exercice depuis sa fondation en 1926.

Quant aux actions, l'ans 2000 débutait plein d'espoir, mais se terminait vers la fin par déception avec des pertes de deux chiffres sur le cours des indices mondiaux. En plus, la faiblesse de l'euro influençait les marchés européens dans le domaine des actions et des obligations.

Durant l'exercice 2000, l'Assurance des médecins suisses a réalisé un bon résultat. Comparé à l'année précédente, les placements des capitaux et leurs rendements subissaient une augmentation. En raison du résultat présent, le Comité du Conseil d'administration et le Conseil d'administration ont décidé d'augmenter les taux des parts d'excédent.

Dans cette année d'anniversaire 2001, nous pouvons lancer nos nouveaux produits: assurances de rente viagère différées dans la prévoyance personnelle liée (pilier 3a) ainsi que des assurances de rente viagère avec début immédiat ou différé dans la prévoyance libre.



Correspondance:
Assurance des médecins suisses
Länggass-Strasse 8
CH-3000 Berne 9

Nos placements de capitaux sont répartis comme suit:

Obligations, lettres de gage et notes	Fr. 362 431 344.-
Actions et d'autres titres sans intérêt fixe	Fr. 129 683 501.-
Parts de fondation de placement	Fr. 56 714 671.-
Hypothèques	Fr. 164 687 100.-
Prêts et argent placé à terme	Fr. 17 310 151.-
Immeubles	Fr. 131 407 000.-

Les réserves actuarielles ont été augmentés par rapport à l'année passée de Fr. 15 092 757.- à Fr. 874 688 376.-.

Les prestations servies par notre société pour l'exercice 2000, étaient les suivantes:

Rentes vieillesse	Fr. 18 125 460.-
Rentes de veuves	Fr. 3 693 146.-
Indemnités de veuves et d'orphelins et indemnités d'invalidité	Fr. 538 480.-
Rentes d'invalides et libérations des primes	Fr. 478 562.-
Remboursement de capitaux	Fr. 39 011 962.-

L'Assemblée des délégués a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2000 et a donné décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice échu.

En outre, se ralliant à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée des délégués a décidé de répartir le bénéfice d'exploitation restant de Fr. 782 027.- de la manière suivante:

Attribution aux réserves générales	Fr. 770 000.-
Attribution au fonds de secours	Fr. 12 027.-
	<u>Fr. 782 027.-</u>

Pour la période allant de l'Assemblée des délégués de 2001 jusqu'à l'Assemblée des délégués de 2002, les organes de révision suivants ont été élus:

- Monsieur Peter W. Möschler, Berne, comme actuaire;
- Ernst & Young SA, Berne, pour le contrôle technique des comptes et l'organe de révision.

Finalement, l'Assemblée des délégués a donné consentement à l'élargissement du groupe des assurés par les chiropraticiens et leurs conjoints.